



Credit d'impot pour aménagement de combles d'une loge de gardien

Par **cathy47**, le **27/03/2012** à **17:05**

Bonjour,

Le conseil syndical de notre copropriété se pose la question de la possibilité de bénéficier du crédit d'impôt concernant l'aménagement des combles de la loge dont dispose notre gardien : La loge est une petite maison (2 pièces + sanitaires) à l'entrée de la résidence et nous allons proposer l'aménagement des combles pour fidéliser notre gardien qui a 2 enfants.

Les frais de cette aménagement vont être répartis sur les charges des propriétaires. L'aménagement ne modifie pas les volumes, on isole la charpente... on met 2 velux, on fait une cloison...

Nous allons proposer le projet en AG en mai... Pensez-vous que l'on peut bénéficier du crédit d'impôt? ce serait un argument fort pour faire passer le projet.

Merci de votre aide.

C. Pouliquen